

EURL « Les Filles d'Olonne »

14, rue des frères Lumière

85 340 Les Sables d'Olonne

Tél : 02.51.90.97.20

Mail : contact@domimomes-services.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

De la

Micro-crèche

« Baby Mômes »



SOMMAIRE

Présentation	Page 1
Sommaire	Page 2
Introduction	Page 4
A) Projet d'accueil « Baby Mômes »	Page 5
<u>1-Les prestations d'accueil</u>	Page 6
<u>2-l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique</u>	Page 7
<u>3-Modalité d'analyse des pratiques et de formation</u>	Page 8
<u>4-Présentation des compétences professionnelles</u>	Page 9
B) Projet éducatif « Baby Mômes »	Page 11
La Charte Nationale	Page 12
1) LE RESPECT	Page 13
2) LE BIEN-ÊTRE	Page 14
3) LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE	Page 16
4) LA COÉDUCATION	Page 17
C) Projet social et développement durable de l'entreprise	Page 19
 <u>Intégration dans l'environnement social</u>	Page 19
 <u>Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion</u>	Page 20
 <u>Aide financière</u>	Page 20
VALEURS et COMPETENCES MOBILISEES	Page 21
 Introduction	Page 21
 La gérance	Page 22
 La référente technique	Page 22

 Les équipes éducatives	Page 23
 La référente santé accueil inclusif	Page 23
 Professionnels extérieurs	Page 23
 Modalités de participation des familles et actions de soutien à la parentalité.....	Page 24

LE DEVELOPPEMENT DURABLE Page 25

 L'entretien des locaux	Page 25
 L'énergie	Page 25
 Les jouets - matériels en bois	Page 25
 Les repas	Page 25
 Le papier	Page 26
 La récupération	Page 26
 La responsabilité sociale de l'entreprise	Page 26

CONCLUSION Page 27

Introduction

Ce projet d'établissement résulte d'une réflexion sur la manière dont l'équipe fonctionne au quotidien et la façon dont les enfants et les familles sont accueillies, reçues et accompagnées.

Au travers de ses trois chapitres que sont le projet d'accueil, le projet éducatif puis le projet social et de développement durable, il vise également à formaliser les principales valeurs et les principes éducatifs portés par la structure.

A) PROJET D'ACCUEIL MICRO CRÈCHE

« Les Baby Mômes »

Nous vous proposons ici de vous présenter nos prestations d'accueil ainsi que le personnel encadrant.



1-Les prestations d'accueil

2-l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique

3-Modalité d'analyse des pratiques et de formation

4-Présentation des compétences professionnelles

1-les prestations d'accueil (paragraphe tiré du règlement de fonctionnement)

La micro-crèche accueille des enfants de 2 mois à la scolarisation sans restriction géographique de domicile. Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à leur 6 ans. À l'inscription, une priorité est donnée aux familles dont les employeurs/partenaires ont réservé une place, aux familles travaillant sur des horaires atypiques ainsi qu'aux familles dont les 2 parents (ou le parent célibataire) travaillent à temps plein ou partiel ou sont en situation de réinsertion professionnelle.

La capacité d'accueil maximale de la micro-crèche est de 12 enfants simultanément. Ponctuellement, la capacité d'accueil peut être portée à 115% de la capacité d'accueil maximale (soit quatorze enfants), à condition de ne pas dépasser le taux de 100% hebdomadaire.

Les enfants peuvent être accueillis du lundi au dimanche, jours fériés compris, de 5h à 23h. Le Dimanche, la micro-crèche ouvre en fonction des besoins des familles et à la condition que cela concerne plus de deux enfants. De manière générale, les week-ends, l'établissement n'est ouvert que pour les enfants dont les deux parents (ou le parent seul) travaillent le week-end.

Le week-end, les deux micro-crèches assurent les accueils alternativement, **avec leurs équipes éducatives respectives** : semaine paire pour « Les P'tits Mômes », semaine impaire pour « Baby Mômes ». Les familles dont les enfants sont accueillis le week-end devront donc impérativement avoir établi un contrat avec l'une et l'autre de ces structures.

Si la micro crèche assurant l'ouverture du week-end atteint sa capacité maximale d'accueil, la seconde peut être amené à ouvrir ses portes. Auquel cas, chaque enfant est accueilli sur le lieu où il est accueilli en semaine.

Par ailleurs, afin d'assurer au mieux l'accompagnement des enfants sur le temps du déjeuner, l'établissement ferme ses portes entre 11h et 12h30, il n'y a donc pas d'accueil au de départ sur ce temps précis.

La structure propose deux types d'accueil : un accueil régulier et un accueil occasionnel.

- L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par la famille. Un contrat d'accueil individualisé sera établi avec la famille par la gestionnaire afin d'évaluer les besoins de garde.
L'accueil devra être effectif à minima 16 heures par mois.
En dehors des périodes de familiarisation, il n'y aura pas d'accueil en deçà de 2 heures consécutives.

- L'accueil occasionnel, se définit par une fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Il ne donne pas droit à une priorité d'accès. En cas de difficultés liées au travail ou aux conditions de vie, il est possible de cumuler ces deux modes d'accueil.

Un accueil d'urgence pourra également être envisagé sous conditions particulières pour les familles rencontrant un changement dans leur vie personnelle (retour à l'emploi, hospitalisation, perte du mode de garde habituel...). Cet accueil sera temporaire, le temps pour les familles de trouver un autre mode d'organisation.

La structure est fermée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, ainsi que sur les plages horaires non-occupées. D'autres jours peuvent être sujet à fermeture (exemple : ménage à blanc sur le 1^{er} week-end de Septembre, journées pédagogiques, formations, etc.). Ces fermetures seront anticipées et communiquées aux familles.

2-l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

(Article R2324-17 du Code de la Santé Publique).

Comme tout autre enfant, l'enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique a des besoins fondamentaux ; besoins physiques, psychologiques et affectifs. L'enfant est accueilli dans la mesure où son handicap et/ou sa maladie sont compatibles avec :

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le personnel (nombre et qualification)
- Le matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera évaluée individuellement. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) devra être mis en place, en accord avec la famille, le référent technique, le référent santé et le médecin traitant ou spécialiste. Le médecin de la PMI sera informé de la mise en place de ce PAI. Le projet devra intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et si besoin, un rythme de rencontre avec les parents. Il sera adapté au fur et à mesure, en fonction de l'évolution de l'enfant. Il s'agit en effet de

lui offrir un accueil adapté à son état, correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

L'équipe accompagnera enfant et parents en repérant tant les difficultés que les potentialités. Les activités devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Ainsi, dans leur intérêt, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique pourront être accueillis jusqu'à scolarisation ou jusqu'à l'âge de 6 ans.

3-Modalité d'analyse des pratiques et de formation

- **L'analyse des pratiques**

L'analyse de la pratique permet aux professionnelles de s'engager dans un travail de réflexion à partir de situations qui les questionnent et /ou les mettent en difficultés. C'est un espace d'échange important qui non seulement joue un rôle de prévention, mais permet aussi à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Il ne s'agit pas de « donner des leçons » ou d'apporter des réponses toutes faites aux questions que les professionnelles se posent et encore moins de juger leurs pratiques. L'animateur est là pour guider la réflexion en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève ses tâches quotidiennes

L'animateur de la séance doit être compétant en la matière, extérieur à l'équipe et sans lien de hiérarchie. Nous avons choisi de faire appel à une psychologue aguerrie à ce type d'intervention, formée également à la systémie.

Ces temps d'analyses se déroulent hors présence des enfants, à raison de 2 heures tous les 4 mois.

- **Les formations**

Diverses formations initiales permettent d'exercer dans le secteur de la petite enfance. L'équipe est pluridisciplinaire, chaque professionnelle a des connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe.

- **La formation continue**

Les formations des professionnelles concernant les gestes de premiers secours et la sécurité incendie sont régulièrement actualisées.

Par ailleurs, nous sommes rattachés à L'OPCO EP qui nous accompagne dans le financement de différentes formations spécialisées dans le domaine de la petite enfance et qui fait régulièrement évoluer son catalogue.

La direction laisse également aux professionnelles qui le souhaitent la possibilité d'aller assister, sur leur temps de travail, à des congrès ou des conférences en lien avec leur domaine de compétence.

➤ Les journées pédagogiques

Ces journées donnent l'opportunité de réfléchir à des pratiques pédagogiques et à leurs impacts dans le travail d'équipe.

Elles doivent être à l'image des besoins et des envies propres de l'équipe. Les thématiques ne sont pas imposées mais impulsées par les professionnelles.

Elles permettent de faire évoluer les projets.

3 journées seront programmées dans l'année.

➤ L'accueil de stagiaires

La structure accueille des stagiaires issus des différents cursus de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, CAP, EJE, bac pro). Cela permet à l'équipe de transmettre ses connaissances et ses savoir-faire, mais aussi de faire évoluer ses pratiques au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages peuvent aller de quelques jours à plusieurs mois. En fonction du statut du stagiaire, des conventions ou des contrats d'apprentissage sont réalisés.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas pris en compte dans le taux d'encadrement.

4-Présentation des compétences professionnelles

L'équipe encadrante de la micro crèche est pluridisciplinaire.

Actuellement, elle est composée comme suit :

- Une gestionnaire qui s'occupe de la gestion des inscriptions, des plannings, des éléments comptables, des recrutements, du suivi logistique, de la communication et des relations partenaires. Elle apporte également à l'équipe un soutien en matière d'entretiens des locaux.
- Une Educatrice de Jeunes enfants à temps partiel qui assure la Référence Technique : assure le suivi technique de la micro crèche ainsi que l'élaboration, la mise en place et le suivi du projet pédagogique. Elle s'occupe du suivi administratif, pédagogique et éducatif. Sur le plan organisationnel (accueil des enfants et des familles, mise en place d'activités spécifiques, encadrement des équipes...), c'est la personne ressource. Elle veille également à la sécurité physique et psychologique

des enfants accueillis et accompagne les équipes dans leurs projets. Elle intervient au moins une journée par semaine au sein de la structure.

- De 2 Auxiliaires de puéricultures et 2 CAP de la Petite Enfance à temps plein qui veillent à favoriser le bien-être physique, psychologique et affectif des enfants.
- D'une Auxiliaire de puériculture chargée de relai avec la référente technique sur le terrain intervenant à temps partiel venant deux jours fixes par semaine. Elle peut éventuellement intervenir un 3^{ème} jour en fonction des besoins de la structure (Week-end travaillé par exemple).
- Une Référente Santé Accueil Inclusif (RSAI) intervenant au minima 10 heures par an soit 2h par trimestre. Cependant il est complété 2h répartie dans l'année pour des réflexions, sur des projets spécifiques, accompagnement sur la parentalité, etc. Elle sera impliquée dans toutes demandes particulières telles qu'enfant présentant un handicap, une affection chronique ou un problème de santé temporaire. Ce temps est automatiquement rallongé selon les besoins de la structure sur quelques sujets où sa réflexion et son implication seront pertinentes, etc. Ses missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

L'organigramme de la structure se trouve en annexe du règlement de fonctionnement.

L'équipe se réunit régulièrement pour pouvoir échanger autour de différentes problématiques, mais également afin de pouvoir faire émerger des projets. Une réunion est également organisée une fois par mois avec la gestionnaire en vue de régler les difficultés logistiques et organisationnelles.

B) PROJET ÉDUCATIF MICRO CRÈCHE

« **BABY Mômes** »

Il s'agit ici d'aborder les valeurs éducatives que nous souhaitons développer au sein de la crèche et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

Ces valeurs sont portées par la direction mais la liste n'est pas exhaustive : elle évoluera chaque année et sera enrichie par une réflexion collective de l'équipe en fonction des objectifs de travail, de la remise en question de nos pratiques, des envies et des projets des professionnelles.

- 1) LE RESPECT
- 2) LE BIEN-ÊTRE
- 3) LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE
- 4) LA COÉDUCATION

Ce chapitre inscrira notamment au sein de ces valeurs les points suivants :

- Quelles dispositions sont prises au quotidien pour assurer l'accueil, le soin, le développement ; le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- Comment l'équipe éducative assure au quotidien le soin, le développement ; le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- Comment elle favorise l'égalité entre fille et garçons
- Comment elle décline les 10 grands principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.



Commençons par l'énonciation des 10 grands principes de la [chartre nationale](#) pour l'accueil du jeune enfant.

1. « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »
2. « J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi ; tout est langage, corps, jeu expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »
3. « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »
4. « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels(les) qui encourage avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».
5. « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »
6. « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »
7. « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels(les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »
8. « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »
9. « Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègue comme avec d'autres intervenants ».
10. « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Ces points s'inscrivent dans les thématiques des pages suivantes, ils seront mis en avant par des actions concrètes. Vous pourrez aisément y faire référence (une même démarche peut faire référence à plusieurs points).

1) LE RESPECT

Le respect est une valeur importante dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de la petite enfance. Au sein de l'équipe, chaque professionnelle se doit de respecter ses collègues pour ce qu'elles sont : leur vécu, leur expérience, leur singularité, leurs qualités et leurs points à améliorer. Il s'agit d'être conscient et respectueux des différences de chacun. Il semble ainsi essentiel de mettre le respect au centre de nos pratiques.

À nos yeux :

L'enfant est une personne à part entière. Le respecter, c'est l'accueillir pleinement, avec ses particularités, son vécu, sa culture, son éducation et sa famille. Le non-jugement de la singularité de chacun nous semble donc primordial.

Sur le terrain :

- ✓ Nous accueillons l'enfant et sa famille dans son entièreté, son individualité et sa différence. Ceci implique d'accueillir avec bienveillance les différentes cultures et les valeurs éducatives propres à chaque famille, sans jugement.
En ce sens, la période de familiarisation est un outil essentiel, propice à l'échange et laissant à chacun le temps nécessaire pour établir une relation de confiance, *(Points 1 et 3)*.
- ✓ Nous respectons chaque enfant dans son développement, ses apprentissages, ses rythmes et dans ses besoins affectifs, sociaux et émotionnels en ciblant son bien-être. Les jeux et les activités sont adaptés à l'âge et au développement, *(Point 2)*.
- ✓ Nous respectons également l'enfant dans l'intimité des soins qui doivent lui être apportés. Ceux-ci se font dans la salle de bain de manière individuelle. Les gestes et les actes sont verbalisés, *(Points 2 et 4)*.
- ✓ Nous respectons notre environnement en mettant en place des actions concrètes afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, des familles et de l'équipe. Les produits d'entretien bénéficient d'un écolabel sans impact écologique. Les professionnelles s'attachent également à utiliser du matériel de récupération (vieilles serviettes pour la confection de chiffons, matériel recyclé pour la conception d'ateliers sensoriels...), *(Point 8)*.
- ✓ Filles et garçons sont accompagnés de la même façon, sur un pied d'égalité : il n'y a pas de jeu masculin ou de jeu féminin. Chaque enfant peut investir le jeu qu'il souhaite. Les familles sont accompagnées en ce sens. L'équipe est vigilante à ne pas véhiculer tant auprès des enfants que des familles des stéréotypes de genres, *(point 7)*.

2) LE BIEN-ÊTRE

Le bien-être se définit comme une sensation agréable, procurée par la satisfaction des besoins physique et la tranquillité de l'esprit.

À nos yeux :

Le bien-être de l'équipe est une des composantes d'un accueil de qualité. Les professionnelles doivent se sentir bien au quotidien : il est indispensable qu'elles puissent s'épanouir professionnellement.

En tant que professionnelles, nous veillons au bien-être physique, psychologique et physiologique de chaque enfant.

Le bien-être de l'enfant et de sa famille est au centre de nos préoccupations : pour se développer harmonieusement, l'enfant doit se sentir en confiance afin de pouvoir se laisser aller à la libre exploration en fonction de son rythme, de son développement, de ses expériences et de son évolution.

Sur le terrain :

- ✓ Nous sommes à l'écoute de l'enfant et de sa famille (*points 1, 2 et 3*).
- ✓ En amont de la période de familiarisation, nous rencontrons les familles en entretien non seulement pour définir leurs attentes d'un accueil en collectivité mais aussi pour cerner leurs appréhensions (*point 3*).
- ✓ La période de familiarisation s'organise généralement sur une période de 15 jours. La famille intègre une première fois la structure sur une petite période d'une demi-heure. Une professionnelle se dédie à cet accueil qui permet notamment d'identifier les lieux, de faire le point sur le développement de leur enfant, ses habitudes, ses rythmes, ses rituels, son alimentation... Cela permet également de répondre aux premiers questionnements. Un second accueil d'une demi-heure est prévu le jour suivant avec une seconde professionnelle qui répond aux questionnements qui auraient pu survenir depuis la veille, et qui approfondit les informations recueillies. Par ces deux premiers accueils, l'enfant et la famille bénéficient de deux figures repère au sein de la structure. Nous veillons ensuite à ce qu'au moins une de ces deux professionnelles soient présentes pour toute la durée de cette période de familiarisation. Vient ensuite une première courte séparation (en général, une petite demi-heure également). En fonction de la façon dont se déroule celle-ci, nous proposons une organisation pour la suite de la familiarisation, organisation qui ne sera pas figée. Elle pourra en effet évoluer en fonction des ressentis de l'enfants et de sa famille, il est en effet essentiel de s'adapter au rythme propre de chacun (*points 1, 2 et 3*).

- ✓ Nous répondons aux questionnements des familles (importance des transmissions du matin et du soir, possibilité de communiquer des informations en cours de journée par le biais du téléphone dédié à la structure), (*Point 3*).
- ✓ Nous sommes attentifs à la qualité du sommeil des enfants. Lors de la période de familiarisation nous prenons connaissance des rituels d'endormissement de chaque enfant ainsi que de leurs différents rythmes de sommeil. Du fait des horaires atypique de la structure, les enfants arrivant tôt le matin, encore en pyjama et ayant encore besoin de dormir ont la possibilité d'être recouchés immédiatement pour favoriser un ré-endormissement. Si nécessaire, le parent peut l'accompagner dans la chambre pour le coucher dans son lit. Nous veillons à ce que chaque enfant ait dans son lit les effets personnels dont il a besoin pour lui assurer un endormissement serein (turbulette, « doudou », tétine, veilleuse, musique, musiques douces...etc.). Au besoin, une professionnelle reste auprès de l'enfant afin de l'apaiser pendant sa période d'endormissement. Les couchers et les levers ne sont jamais systématisés, nous nous attachons à respecter les rythmes individuels de chaque enfant. Nous avons par ailleurs aménagé un petit coin douillet au sein de la salle de vie pour que les enfants puissent s'y ressourcer quand ils le souhaitent. Lorsque les enfants dorment, leur sommeil est « contrôlé » à minima toutes les 10 minutes. Nous avons établi une feuille de surveillance de sieste (*Point 4*).
- ✓ Nous sommes attentifs aux soins d'hygiène nécessaires au bien-être de l'enfant. Ces soins peuvent être divers (mouchage, nettoyage des mains ou du visage, change de couche, toilette...). Nous veillons à ce que ces temps de soin soient assurés dans un lieu spécifique prévu et organisé pour favoriser l'échange professionnel/enfant, respecter la pudeur et le confort de l'enfant. Ces temps sont également favorables à l'éveil du corps et à sa découverte (*Point 4*).
- ✓ Nous faisons en sorte que le repas soit un moment convivial, d'échange et de détente où l'enfant doit être bien installé, accompagné par une professionnelle. Les bébés prennent leurs biberons en fonction de leur rythme, à la demande avec un adulte de référence. Le bébé doit pouvoir prendre son biberon dans les bras d'un adulte détendu qui prend tout le temps nécessaire à ce moment privilégié. Nous suivons l'évolution motrice de l'enfant et son degré d'autonomie. En fonction d'eux, l'enfant est installé dans siège adapté (transat puis fauteuil, en face à face avec l'adulte, puis autour d'une table avec d'autres enfants). Pour les plus autonomes, le repas est proposé en plateau tout est à leur disposition afin de leur laisser le choix de la manière dont ils veulent gérer leur repas (par exemple, le dessert peut être pris avant le plat ou en alternance avec lui), (*Points 2 et 3*).
- ✓ Nous sommes vigilants à ce que la structure soit adaptée à la sécurité des enfants et accueillante pour procurer le bien-être dont ils ont besoin. (*Points 4 et 8*).
- ✓ Le bien-être passe également par des activités d'éveil. Des ateliers d'éveil sensoriel sont régulièrement proposés ainsi que des activités manuelles. Par ailleurs, une sensibilisation à la nature est également proposée (plantations dans des jardinières au printemps, ateliers avec des feuilles mortes ou des branchages

à l'automne, livres spécifiques...). Nous sollicitons les familles à nous ramener « trésors » qu'ils peuvent trouver avec leur enfant lors de leurs promenades afin d'organiser des ateliers. Des sorties extérieures peuvent être organisées mais elles résultent d'une réflexion commune et d'un projet écrit. La musique est également présente au sein de la structure (chants, petits instruments, CD, danse...). Nous bénéficions également du concours d'une intervenante extérieure bénévole à l'association « lire et faire lire » avec laquelle nous avons signé une convention. L'association travaille elle-même en lien avec les différentes médiathèques de l'agglomération. Cette bénévole anime un atelier lecture une fois par semaine auprès des enfants a mis en place une boîte à livre à l'entrée de l'établissement pour que les familles puissent emprunter des livres pour leur enfant, les lire avec eux à la maison et les ramener plus tard (*Points 3, 5 et 6*).

- ✓ Le jeu libre est encouragé : nous veillons à être laisser l'enfant libre de ses explorations, en s'assurant d'être pour lui complètement disponible pour le soutenir, le sécuriser et l'accompagner dans ses découvertes.

Les professionnelles bénéficient de formations et d'analyse des pratiques. Elles ont ainsi les outils nécessaires pour travailler ensemble et prendre du recul sur leur pratique. Sur des points spécifiques concernant les soins, la santé ou l'accompagnement d'enfant en situation de Handicap ou porteur de maladie chronique, elles peuvent requérir le soutien du référent santé accueil inclusif (missions définies dans le règlement de fonctionnement). Il est essentiel qu'elles s'épanouissent professionnellement, qu'elles prennent du plaisir au travail en équipe afin de pouvoir s'accomplir pleinement professionnellement parlant (*Points 9 et 10*).

3) LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE :

Sécurité physique : il s'agit pour nous de proposer aux enfants un environnement adapté et sécurisé dans lequel ils peuvent évoluer librement sans se mettre en danger.

Sécurité affective : nous devons être garant de l'environnement psychologique de l'enfant au sein de la structure. Celui-ci doit être stable et serein pour que chacun puisse s'y épanouir, cela passe notamment par le besoin d'être rassuré, respecté, encouragé, aider ou soutenu.

À nos yeux :

La sécurité de l'enfant, de sa famille et des professionnelles est essentielle au bien-être de chacun. Si la sécurité physique est plus facilement identifiable, la sécurité affective est toute aussi importante et représente un axe de travail permanent pour chaque membre de l'équipe.

Sur le terrain :

- ✓ Nous rassurons l'enfant par notre présence physique, notre disponibilité affective et notre attitude bienveillante : il est porté psychologiquement et se sent reconnu en tant que personne, *(Points 2 et 4)*.
- ✓ Nous encourageons l'enfant dans ses jeux spontanés, ses libres-explorations et ses découvertes non seulement par une présence physique contenant, mais aussi en verbalisant les choses, les actes, etc., *(Points 2 et 4)*.
- ✓ L'équipe propose aux enfants le cadre et les limites nécessaires à son développement et à la vie en collectivité. Ces attitudes sont adaptées en fonction de l'âge et du développement : cela permet pour chaque enfant d'avoir des repères stables et participe à maintenir sa sécurité affective, *(Points 2 et 4)*.
- ✓ L'équipe veille également à la sécurité physique de chacun : elle est attentive au choix du matériel, à l'aménagement de l'espace, à l'entretien des locaux et s'appuie sur le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Les enfants ont ainsi la liberté de s'épanouir dans un environnement sain et sécurisé, *(Points 2 et 8)*.
- ✓ Les professionnelles veillent également à ce que les émotions de l'enfant soient prises en compte et l'accompagnent dans leur reconnaissance, *(Point 4)*.
- ✓ Le travail en équipe et la communication professionnelle ont ici toute leur importance : la cohérence de pratiques communes favorise la sécurité de l'enfant tant physique qu'affective, *(Points 9 et 10)*.

4) LA COÉDUCATION :

Il est ici important de préciser que les parents restent à tout moment les premiers éducateurs de leur enfant. Les professionnelles n'ont pas pour mission d'éduquer les enfants à la place de leurs parents.

La coéducation est un exercice de collaboration entre les parents et les professionnelles, exercice qui a pour optique d'harmoniser les pratiques entre la famille et les professionnelles afin d'assurer le bien-être et le développement de l'enfant.

À nos yeux :

Cela nécessite de reconnaître la place du parent, d'encourager son implication auprès de son enfant et de l'associer aux actions éducatives en lien avec la structure.

La crèche doit pouvoir être une continuité de la famille et inversement afin de permettre à l'enfant de se développer en harmonie avec son environnement.

Sur le terrain :

- ✓ Nous établissons avec les familles une relation de confiance en étant à leur écoute sans jugement. Nous accueillons l'enfant et sa famille en prenant en compte la globalité de l'environnement familial (importance de la période de familiarisation progressive), *(points 1 et 3)*.
- ✓ Nous veillons à la cohérence de l'accompagnement crèche/maison (par exemple : si l'enfant dort en lit bas à la maison, il dormira en lit bas à la crèche, ...), *(point 3)*.
- ✓ Nous favorisons la participation des familles à la vie de la structure. Par exemple si l'enfant est en train de goûter et que c'est le moment du départ, nous invitons le parent à entrer dans la structure et il pourra finir de le faire goûter. Ces moments sont parfois propices aux confidences de difficultés et d'échanges pour harmoniser les pratiques auprès de l'enfant. De même, lorsqu'un parent possède un talent particulier (musique, langue étrangère ou autre), il peut lui être proposé de venir faire découvrir ce talent au sein de la structure.
- ✓ Nous veillons à valoriser la place des parents et les reconnaissons comme premiers éducateurs de leur enfant (importance des temps de transmissions), *(points 1 et 3)*.
- ✓ Nous privilégions des échanges conviviaux : l'accueil et le départ des enfants et des familles s'effectuent individuellement, porte fermée. Nous veillons à ce que la professionnelle chargée de ce moment d'échange important soit totalement disponible, à l'écoute et dans la bienveillance. Outre les transmissions essentielles au suivi et à l'accompagnement des enfants, ce temps permet aussi d'échanger de manière plus globale sur la vie dans la structure (les professionnelles affichent et renouvellent régulièrement dans le sas d'accueil des photos des enfants prises lors de leurs différentes activités). Par ailleurs, chaque année, une fête de Noël est organisée, fête qui permet de réunir les professionnelles, les enfants et les familles ce qui permet à chacun de créer du lien et faire plus ample connaissance, dans un contexte différent, *(points 3 et 5)*.

C) PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENTREPRISE

« Les Filles d'Olonne »

Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes de garde par une approche complémentaire à ceux déjà, existants sur notre territoire. Ce dernier est en forte croissance démographique conséquence de la Pandémie, mais aussi d'une révolution intellectuelle des familles conciliant cadre de vie et vie professionnelle. Cela se traduit par une forte migration de la population de tous âges confondus à la recherche d'un cadre de vie plus propice à leurs envies.

Parallèlement, ce territoire est en forte croissance, il possède un dynamisme qui lui est propre et se distingue par des activités professionnelles diverses et variées. Cependant, elles sortent des champs conventionnels d'organisation du travail. La société « Les Filles d'Olonne » a décidé de proposer des structures d'accueils aux familles ayant fait le choix d'avoir une profession non classique.

Actuellement, ce sont les seules structures collectives qui se sont adaptées à ces besoins particuliers d'accueils pour les enfants. Elles proposent une certaine flexibilité, de souplesse aux familles pour répondre à leurs demandes si particulières, leur offrant aussi la possibilité de préparer leur(s) enfant(s) avant leur scolarisation future, sans être contrainte de stopper leur activité professionnelle par obligation familiale.

Il nous semblait important de déculpabiliser ses familles d'avoir choisi une profession peu ordinaire mais où les parents, ils s'épanouissent.

Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques et culturels différents : il est donc impératif de continuer à proposer un accueil individualisé des parents et de leur(s) enfants dans le respect de chacun.

Les micros-crèches sont un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et de sa famille et il y est important qu'un respect mutuel s'applique. Les structures resteront ouvertes à toutes les familles travaillant sur ce territoire (dans la limite des places disponibles), quels que soient leurs revenus et leurs activités.

Cependant, ces micro-crèches travaillant sur horaires atypiques, une priorité sera donnée aux familles exerçant une profession aux créneaux horaires particuliers puisqu'il existe sur ce territoire une forte demande en ce sens. Ceci étant lié à l'évolution du monde de travail (Exemple : des 2/8 et 3/8, etc.).

Les micro-crèches de la société « Les Filles d'Olonne » sont situées au 14, rue des frères Lumière 85340 Les Sables d'Olonne, en pleine Zone d'activité des Fruchardières pour répondre aux besoins des entreprises.

Actuellement deux entreprises ont adopté une politique sociale et se sont engagées en sollicitant un partenariat pour offrir un tarif préférentiel à leurs salariées. Elles sont également prioritaires sur la demande de places et ce dans la limite des places contractualisées via le contrat de partenariat.



Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion

Conformément à la réglementation en vigueur (article L214-2 et article L214-7 du code de l'Action Sociale et des Famille) les structures proposeront aux familles en situation d'insertion sociale (ex : familles monoparentales, familles au passé compliqué, familles connaissant la maladie, etc.) de bénéficier d'une place (selon les places disponibles).

Les modalités d'inscriptions seront identiques aux autres familles, un effort financier pourra être consenti par la société pour permettre l'accueil effectif de la famille.

Cependant, en fonction de chaque situation des familles, il leur sera conseillé d'aller à la rencontre des partenaires pour obtenir les aides nécessaires (CAF ou MSA, Pôle emploi, autres.), car l'intégration sur ces structures est parfois soumise à l'agrément de ces derniers.

Des accueils occasionnels seront proposés aux familles selon les disponibilités de chacun des plannings pour permettre à des familles de rechercher un emploi sur le territoire, passer des entretiens, etc. Cependant l'enfant accueilli se verra intégrer sur une seule des structures.



Aide financière

Les familles peuvent prétendre à des aides financières (CAF ou MSA) qui prendront sous certaines conditions une partie des frais de garde de leur enfant.

Une information leur sera apportée dans une des annexes du Règlement de Fonctionnement, mais il leur sera conseillé d'aller à la rencontre de ses organismes pour bien faire leur point sur leur situation et les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Si la famille travaille pour l'un des partenaires de la société, le tarif proposé sera adapté en fonction du contrat défini avec le partenaire. La famille se verra donc proposé un tarif privilégié.

La société fera les démarches auprès de ses organismes pour déclarer les heures réalisées et le montant engagé par la famille chaque mois pour qu'elle puisse se faire rembourser de leurs frais de garde rapidement. La société attendra que les aides soient versées par les organismes pour demander le règlement total de la facture. Le budget des familles n'est pas déstabilisé, la société accompagne par ce simple geste les familles qui ont des budgets très serrés.

VALEURS ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES



Introduction

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie.

- Nous avons un devoir de discrétion : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la Loi.
- Les équipes sont garantes du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la micro-crèche ou elles sont affectées. Elles s'assurent que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et les valeurs énoncées sont respectés.
- Chacune des structures sera dotées de professionnels diplômés, de ce fait chacune des équipes sera autonome, aura une approche différente tout en ayant des valeurs communes. Les projets mis en place pourront parfois être similaires ou totalement différents.

La société « Les Filles d'Olonne » a fait le choix d'employer que des professionnels ayant des compétences, des connaissances générales sur le Jeune enfant, compte

tenu de leur formation et de leur expérience composant ainsi des équipes pluridisciplinaires.

- Les professionnels peuvent se rencontrer lors de réunions et/ ou d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles.... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans leur pratique auprès des groupes d'enfants.
- Respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et de son profil de poste, mais également dans son approche professionnelle qui est un véritable atout, et une vraie valeur ajoutée.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugements de valeurs.

La gérante

Elle sera en charge de la gestion de la structure au sens large et travaillera en étroite collaboration avec le référent technique pour veiller au bon fonctionnement des micro-crèches et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et éducatif soient bien mis en place. Gestion financière, administrative et RH.

La référente technique

Elle est diplômée comme Educatrice de Jeunes enfants. Elle est chargée du suivi technique des micro-crèches et travaille à temps plein. A ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement au quotidien. Elle s'assure que les équipes travaillent dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Elle s'assure de l'encadrement et de l'animation des équipes, tout en respectant la dynamique de chacune de ses équipes (différentes professionnelles par équipe = dynamique différente). Elle propose les outils de communication adaptés aux besoins des équipes, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques des équipes. Elle réglera le travail hebdomadaire et s'assure des tâches réalisées.

Elle est un appui pour les équipes et les parents. De par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe-parents. Elle est et sera l'interlocutrice privilégiée pour toute question éducative, toute

interrogation liée à la vie de l'enfant en micro-crèche ou à la maison. Elle pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

Les équipes éducatives

Chaque équipe sera composée de professionnels de la petite enfance (détail dans le Règlement de fonctionnement).

Chaque équipe proposera un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Ces professionnels encadrants seront là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, chaque équipe s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la référente Technique (EJE), plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Le référent santé et accueil inclusif

Ce dernier a pour mission de travailler en collaboration avec chacune des équipes afin d'assurer la santé et le bon développement des enfants accueillis. Son rôle est d'être complémentaire avec la PMI. Il veille au bon respect des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que la mise en place d'un accueil favorable à l'éveil et au bien-être du tout petit au sein de l'établissement.

Professionnels extérieurs

Selon les besoins des enfants (santé, développement, etc.) des professionnels de la structure, des demandes d'accompagnement, de proposition d'ateliers pourront être mis en place (lecture, anglais, psychomotricienne, kinésithérapeute, etc.).

Les équipes pourront s'appuyer sur les compétences proposées, et les professionnels extérieurs assurent une fonction support pour chacune des équipes en partageant l'ensemble de leurs connaissances à travers des formations et des échanges réguliers.



Modalités de participation des familles et actions de soutien à la parentalité

Être à l'écoute de toutes nos familles et de leurs besoins est l'une de nos priorités. Afin de répondre, à leurs questionnements, inquiétudes, etc. nous veillons à être disponibles pour les accompagner au mieux dans leur fonction parentale.

Nous laissons la possibilité aux mamans de venir allaiter leur enfant au sein de notre établissement, mais également d'entrer dans la structure selon les situations spécifiques, exemple : de finir de donner la fin du goûter à son enfant, d'aller le réveiller s'il dort. Ces moments « privilégiés » permettent au parent de poser plus facilement des questions sur l'une de leurs problématiques actuelles, de les écouter dans un moment plus convivial et d'échanger avec eux. Ils visualisent concrètement l'évolution de leur enfant au sein de la structure, etc.

Nous proposons des ateliers divers et variés animés par des intervenants extérieurs lorsque la structure est fermée le samedi matin. Exemple : ateliers créatifs sur des thématiques proposés par « Pierre Feuille Ciseaux », des professionnels tels que : psychomotricien, ergothérapeute, spécialisés dans le bien-être parents-enfants, etc.

Les parents peuvent également nous proposer d'exercer leurs talents au sein de la structure (gâteaux d'anniversaire réalisés et proposés par une chef pâtissière).

En 2023, création d'une page « Facebook » qui permettra :

- De visualiser les projets proposés aux enfants par les professionnels(les).
- D'informer et d'orienter les parents dans leur accompagnement auprès de leur enfant.
- De partager les moments forts de la crèche avec les familles (Ex : Arrivée du Père-Noël avec parents et enfants avec remise de cadeaux personnalisés, etc.).
- De leur proposer les ateliers extérieurs et de visualiser les temps forts de ceux-ci après réalisation.
- De leur transmettre les accompagnements proposés par exemple : le REAPP, le relais RAM, etc.

Selon les propositions, des affichages complémentaires sont réalisés au sein de la structure afin de sensibiliser, d'informer les familles afin qu'elles puissent s'organiser. Exemple : lors de proposition d'ateliers.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE



L'entretien des locaux

La société s'est engagée naturellement dans le choix de produits naturels pour entretenir l'ensemble de ses locaux (produits reconnus par les labels et normes européennes ECOCERT greenlife) et autres, mais également d'utiliser des moyens simples et naturels par exemple : pour nettoyer régulièrement les jouets (lave-vaisselle), les sols (nettoyeurs vapeur).



L'énergie

Les professionnels dès qu'il est possible doivent éteindre les lumières et profiter de la lumière naturelle.

Les ampoules que nous utilisons respecte la norme liée à l'éblouissement soit 18 W - 1200 lumens et est légèrement inférieure (la norme étant : 19 UGR - 18 W - 1800 lumens)

Nous regroupons le linge des deux structures bien que nous séparions leurs usages (cuisine-salle de bain- serpillère- lits et doudous, etc.) La lessive utilisée est d'origine végétale et a l'Ecolabel : DE/006/053



Les jouets - matériels en bois

L'utilisation de produits en bois (jeux, tables, chaises, etc.)



Les repas

Le repas des enfants sont fournis par les familles, le choix de chaque famille est ainsi respecté dans leur conviction (bio, vegan, etc.) et cela évite le gaspillage des produits et le surdosage. Cela permet également :

- D'échanger sur les repas de l'enfant comme l'introduction de certains aliments, l'équilibre entre les divers nutriments, le dosage en fonction de chaque enfant.
- De permettre entre les enfants de visualiser des aliments qu'ils ne connaissent peut-être pas et d'échanger sur ce sujet avec eux.
- De respecter des alimentations et d'ouvrir leurs esprits à la différence en leur expliquant pourquoi son voisin mange certains aliments et pas d'autres, etc.

Le papier

Les familles se voient proposer dès l'inscription de leur enfant, de faire parvenir les documents par mail de part et d'autre afin d'éviter l'utilisation de papier (factures, règlement de fonctionnement, vaccinations, assurances, etc.)

Pour limiter l'utilisation du papier tel que les « essuie-tout », des petites lingettes ont été confectionnées afin de les mettre à disposition des enfants et des adultes comme par exemple avant et après le lavage des mains, etc. Elles sont lavées après usage et remis en structure.

Les sur-chaussures ont été également confectionnées, après utilisation elles sont lavées et remises à disposition.

La récupération

Les activités proposées aux enfants sont parfois issues de matériels recyclés (cartons - bouteilles plastiques - bouchons - laines - feuilles d'arbres -etc.) par l'intermédiaire des professionnels ou des entreprises alentours.

La responsabilité Sociale de l'Entreprise

En 2023, la société a obtenu un label RSE spécifique au territoire des Sables d'Olonne qui met en valeur nos bonnes pratiques écologiques, économiques, managériales et sociales déclinées sous 5 thématiques :

1. Engagement
2. Environnement
3. Territoire
4. Social
5. Economie



Voici le logo concrétisant cette labélisation de l'entreprise.

Le rapport d'Audit réalisé par la SOCOTEC a permis d'évaluer le degré de sensibilisation de la société, de connaître ses bases déjà mises en place. Puis les

phases de progrès qui pourront en découler dans l'avenir via un plan d'action concrète et de le mesurer.

Ce label permet aussi de mettre en avant certaines valeurs de l'entreprise par exemple : la bienveillance, le respect, l'accueil des familles, l'accompagnement spécifiques de chaque enfant, mais aussi son dynamisme via le management cyclique qui respecte et permet à tous les professionnels(les) de se mettre en valeur sur des thématiques qu'elles souhaitent mettre en place au sein de la structure ou pour permettre à l'entreprise de se démarquer. Etc.

CONCLUSION

Il est important de souligner que toutes les personnes qui travaillent au sein de cette société ont exprimé leurs besoins :

- De faire évoluer leur professionnalisme,
- D'être reconnues dans leurs compétences,
- De participer activement au dynamisme de l'entreprise
- D'être accompagnées si nécessaire pour mieux s'accomplir
- D'être sereines dans leur activité professionnelle

Le travail d'équipe s'effectue ensemble dans un respect mutuel, les compétences de chacun étant mises en commun pour que les projets proposés puissent être le fruit d'une réflexion commune dans l'intérêt des enfants, des familles, des salariées et/ou de l'Entreprise.